horizon·vert
L'écologie au quotidien

LES DATES A RETENIR

24 juillet : date limite pour bénéficier des15%de réduction sur votre stand
22 septembre 2026 : date limite d'inscription
4 OCTOBRE 2026 : ECO-VILLAGE d'HORIZON VERT

Cher.e exposant.e,

Depuis plus de 35 ans l'association Horizon vert s'est engagée dans la promotion de l'écologie au quotidien.
C'est avec toujours autant d'enthousiasme que nous préparons la nouvelle édition de notre fête de l'écologie.
Cette année encore nous avons hâte de retrouver nos habitués et de rencontrer de nouveaux exposants et visiteurs, car plus que jamais il est urgent de nous engager dans une transition écologique mais également sociale, équitable et solidaire.

HORIZON VERT
organise **l'ECO-VILLAGE** d'Horizon Vert
sur la place du Palay à Pujols
le Dimanche 4 octobre 2026 de 10h à 18h

L'Eco-Village sera une journée pour célébrer la nature, la biodiversité, l'écologie dans une ambiance conviviale et festive, à destination de tous. Cette journée sera un lieu de fête, de partages, d'information, de réflexion avec des propositions concrètes.

Ensemble, rendons la fête de l'écologie plus vivante !

- Pour que la manifestation soit plus interactive nous vous invitons à proposer une démonstration ou un atelier sur votre stand et ainsi bénéficier d'un tarif minoré. Après acceptation ils pourront être annoncés dans le programme. Remplissez le 2 □ de la Fiche de Demande d'inscription.
- Nous continuons à soigner attentivement le côté festif de la manifestation

Points importants :

- Art.15 – Les stands restent en place et sont ouverts aux horaires d'ouverture au public. (10h-18h)
- Tous les exposants seront en extérieur, et se doivent d'avoir leur **propre équipement pour s'abriter si nécessaire**.
- L'attribution des emplacements se fait après réception du dossier complet.
- Les exposants proposant de la petite restauration doivent utiliser exclusivement de la vaisselle réutilisable
- **Les dossiers présentés après le 22 septembre 2026 ne seront pas acceptés**
- Seuls les exposants ayant demandé une alimentation électrique en disposeront
- Indiquez-nous le nom de votre page Facebook et partageons nos actualités !
- Les prestations de soin et de bien-être pourront être acceptées sous forme de courte découverte à prix modique (montant à préciser avec l'inscription, Art.22). Sont exclues les prestations médicales.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. En attendant de vous accueillir, recevez nos salutations écologiques.

Pour l'association,
Marc Sève, président/

Association Horizon Vert – 320 avenue du Général De Gaulle - 47300 Villeneuve sur Lot –horizonvert@wanadoo.fr - 05.53.40.10.10 -
Association Loi 1901 – SIRET 389 539 214 00061

Association Horizon Vert
320 avenue du Général de Gaulle
47300 Villeneuve/Lot
Tel : 05 53 40 10 10 / 07 85 55 31 45
E-mail : horizonvert@wanadoo.fr
Site internet : www.horizonvert.org
https://www.facebook.com/HorizonVertEcologieAuQuotidien

Réservé à l'organisation

Date d'arrivée	Ordre d'arrivée	n° de dossier
Catégorie :	Nmb grilles M : HV:	*Prog :* ☐
Anim °: ☐	éléctricité	*Rés :* ☐
Aff : Prog :	1T + 2 Ch	*Rad :* ☐
..... m +..... *m supp.*	Notes :	
Adhés° :		

Fiche de demande d'inscription

Eco-Village 4 Octobre 2026

Je souhaite participer à l'Eco-Village de **HORIZON VERT à Pujols :** ☐ oui ☐ non

Si oui :

1 ☐ En exposant mes produits ou services. Remplir cette page et la page 3 et fournir les documents demandés page 4

2 ☐ En animant un atelier participatif pour le public lié à mon activité

- Quelle animation Proposition et description à préciser (sur papier libre au besoin)
- A quelle fréquence : …….....
- Je souhaite un espace supplémentaire et être rappelé ☐

Si non : je souhaite être recontacté l'année prochaine (le signaler par courriel ou par courrier) ☐ oui ☐ non

Merci de compléter les informations suivantes de manière bien lisible :

Raison sociale Prénom et nom du responsable : Adresse :	
N° Siret :	
Téléphone :	Courriel :
Site :	je suis sur Facebook. J'accepte d'être ami-Facebook d'HorizonVert ☐ oui ☐ non nom de mon profil /ma page :
Nom de votre compagnie d'assurance responsabilité civil + n° de contrat :	

Liste exhaustive des produits ou services exposés et descriptif de leurs caractéristiques (joindre toute documentation utile). *Si nécessaire compléter sur papier libre : les produits non mentionnés ne pourront être vendus ou exposés.*	Label	Pays d'origine

Je souhaite recevoir des documents de communication pour en distribuer dans mes réseaux : ☐ non ☐ oui : Quantité : Affiche(s) ……..
Programmes …….

Tarification et réservation des stands

Eco-Village d'HORIZON VERT – 4 octobre 2026

!! TOUS LES STANDS SONT EN EXTÉRIEUR !!

ma catégorie	mon choix de stand	Stand 2 m		Stand 3m		Prix par mètre supp. si stand de + de 3 m	TOTAL en €
Agriculteur Producteur		☐	26 €	☐	33 €	33 € + (….. m x 9 €)	
	Petite restauration	☐	48 €	☐	60 €	60 € + (….. m x 16 €)	
Artisan- fabricant & Auto- entrepreneur		☐	38 €	☐	47 €	47 € + (….. m x 13 €)	
	Petite restauration	☐	69 €	☐	86 €	86 € + (….. m x 20 €)	
Association Loi 1901 à but non lucratif	**avec** animation	☐	8 €	☐	10 €	10 € + (….. m x 3 €)	
	sans animation	☐	14 €	☐	18 €	18 € + (….. m x 5 €)	
Association à but commercial	**avec** animation	☐	12 €	☐	15 €	15 € + (….. m x 4 €)	
	sans animation	☐	22 €	☐	28 €	28 € + (….. m x 8 €)	
Entreprise (activité de bien-être, maison...)		☐	56 €	☐	70 €	70 € + (….. m x 20 €)	

SOUS TOTAL A (location de stand)			
☐ Remise de 15% sur la location du stand **si envoi du dossier complet avant le 24 juillet 2026** (cachet de la poste faisant foi)			- €
SOUS TOTAL B (sous total A - réduction éventuelle)			
Mes besoins en fournitures :	Prix unitaire	Nb	Total
☐ Location grille 2m x 2m (LxH) dans la limite des disponibilités :	15 €		
☐ Electricité maximum 1Kw :	25 €	1	
☐ 1 table de 2m et 2 chaises (uniquement pour les assos militantes)	GRATUIT		GRATUIT
SOUS TOTAL C (fournitures)			
TOTAL à REGLER (B + C)			

Je peux régler en 2 chèques libellés à l'ordre de Association Horizon Vert	Chèque **1** Arrhes 50 % *encaissable après validation du dossier par la commission exposant*	
	Chèque **2** Solde 50 % *encaissable après Eco-Village*	

☐ Je m'engage à respecter le règlement intérieur d'Horizon Vert 2026 (document ci-joint)

☐ Pour valider ma demande j'envoie la fiche de demande d'inscription accompagnée des documents demandés (voir la page "conditions d'admission") et de mon règlement

☐ J'adhère à l'association Horizon Vert (facultatif) (voir bulletin d'adhésion joint)

☐ Je souhaite offrir un lot, ou un bon d'achat ou un bon de réduction à la **Tombola Eco-Village**.
Lot d'une valeur de : ….....€ Descriptif du lot :….....

Les tables , chaises, parasol, etc … ne sont pas fournis (sauf table et chaises aux associatifs, sur demande).
Pour ceux qui prennent l'électricité, pensez à apporter grandes rallonges et adaptateur (prise P17)

Fait à :

Signature et cachet:

Conditions d'admission à l'Eco-Village du 4 octobre 2026 et liste des documents à fournir

CATEGORIES	PRODUITS	CONDITIONS D'ADMISSION	DOCUMENTS à FOURNIR
Toutes les catégories			□ fiche de demande d'inscription complétée recto/verso □ 2 chèques (acompte et solde) □ votre commande de publicité(s) et son règlement □ Charte d'engagement signée □ relevé de situation MSA 2025 pour les agriculteurs □ extrait 2025 d'inscription au répertoire des Métiers pour les artisans □ extrait Kbis de l'année pour toutes les autres entreprises
Producteurs/agriculteurs	Production alimentaire	Certification de conformité au mode de production biologique Un maximum de 20% de produits revendus sera tolérés	□ certificat de conformité en cours de validité ou figure la liste des produits certifiés
	Production non alimentaire	Produits issus de productions certifiées en conformité au mode de production biologique Un maximum de 20% de produits revendus sera toléré	certificat de conformité en cours de validité ou figure la liste des produits certifiés □ liste des composants des produits
Restaurateurs			□ Une liste du matériel électrique utilisé sur votre stand et le nombre de watts requis pour chaque élément
Artisans/revendeurs	Produits alimentaires	Certification de conformité au mode de production biologique	□ certificat de conformité en cours de validité ou figure la liste des produits certifiés
	Cosmétiques/produits d'entretien	Ne sont acceptés que les cosmétiques et produits d'entretien avec les certificats : Ecocert, Cosmébio, Nature et Progrès	□ certificat de conformité en cours de validité ou figure la liste des produits certifiés
	Produits fabriqués avec des matières premières naturelles	Les matières premières certifiables doivent l'être.	□ liste des composants du produit □ certificat des produits certifiables
	Commerce équitable	Adhésion à la Plate Forme du Commerce Equitable (pour d'autres organismes nous consulter)	□ attestation d'adhésion à la Plate Forme du Commerce Equitable (pour les autres organismes nous consulter)
	Livres	Le contenu des livres doit être en lien avec l'écologie. Les livres et éditions ésotériques ne sont pas acceptés	□ liste des livres proposés
	Energies	Parmi les énergies, seules les énergies renouvelables peuvent être proposées	□ descriptif des équipements proposés
	Eco-habitat	De l'éco-habitat, sont acceptés les exposants proposant : ➢ L'utilisation de matériaux naturels de décoration, de construction et d'isolation dont le cycle de vie (fabrication, transport et recyclage) est compatible avec la gestion responsable de l'environnement, de l'énergie et de la santé ➢ Des solutions permettant une économie d'eau potable et d'irrigation, solution de récupération et de recyclage de l'eau domestique et pluviale, toilettes sèches ; les dispositifs proposés doivent être économes en énergie et exempts de traitement chimique ➢ Des solutions cohérentes pour des constructions basse énergie, l'intégration des solutions d'énergies renouvelables, l'isolation des bâtiments existants avec les matériaux répondant aux critères du premier point de ce paragraphe.	□ descriptif des équipements proposés
	Autres		□ descriptif des produits et de leurs valeurs écologiques
		Associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'éducation à l'éco-citoyenneté, du développement des énergies renouvelables et de l'éco-habitat, de la dignité de l'homme et du tissu rural vivant. Les associations proposant à la revente des produits ne seront acceptées que si elles ou leurs fournisseurs adhèrent à la Plate Forme du Commerce Equitable (pour les autres organismes certificateurs nous consulter) Tout produit alimentaire proposé devra être certifié conforme au mode de production AB	□ statuts de l'association □ liste de tout produit présenté □ certificat de conformité en cours de validité où figure la liste des produits certifiés □ attestation d'adhésion à la Plate Forme du commerce Equitable (pour les autres organismes nous consulter)
		Certification de conformité au mode de production biologique des boissons et de **tous** les produits entrant dans la composition des plats. Utilisation exclusive de vaisselle réutilisable pour la restauration Utilisation de vaisselle compostable autorisée au marché pour la « petite restauration »	certificat de conformité en cours de validité des boissons et de **tous** les produits entrant dans la composition des plats □ attestation de compostabilité de la vaisselle

Règlement Intérieur
de l'Eco-Village 4 octobre 2026
Place du Palay à **Pujols**

PREAMBULE : Cette manifestation est organisée dans le but de promouvoir un mode de vie plus sain, plus équilibré, non polluant, économe en énergie et en matières premières.
LES PRODUITS, MATERIELS, SERVICES ET IDEES PROPOSES DEVRONT CORRESPONDRE A CES OBJECTIFS.

I - INSCRIPTIONS

Art. 1- La demande d'inscription devra être accompagnée de la liste exhaustive des produits, matériels et services exposés ou vendus, d'un descriptif de leurs caractéristiques, du montant de la location du stand (2 chèques) et de la charte du salon signée. Si vous souhaitez régler par CB, contactez-nous par téléphone dès l'envoi de votre dossier. Vous serez remboursé en totalité si votre dossier d'inscription n'était pas accepté.
Chacun devra fournir une copie des imprimés demandés, correspondant à son statut et à sa situation.
A défaut, le comité se réserve le droit d'annuler l'inscription ou d'appliquer le tarif qui lui semble le plus juste.

Art. 2- Les demandes d'admission doivent être adressées, au plus tard le 22 septembre, au secrétariat. Seuls les dossiers de demande complets seront pris en considération. Elles seront examinées par le Comité qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser les dossiers après étude. Cette décision sera notifiée aux intéressés et en cas de refus, les arrhes seront remboursées.

Art. 3- Le Comité se réserve le droit de limiter le nombre des exposants dans chaque catégorie d'activité.

Art. 4- L'admission ne sera définitive qu'après délivrance de notre facture et règlement complet de son montant dans les délais prévus sur la fiche d'inscription.

Art. 5- En cas de désistement, au moins 15 jours avant la manifestation, l'association se réserve le droit de garder les arrhes versées, avec un minimum de 20€ pour frais de dossier. Au-delà la totalité des sommes versées pourra être retenue sauf en cas de force majeure avec justificatif (accident, décès, hospitalisation)

II - DESCRIPTION ET ATTRIBUTION DES STANDS

Art. 6- Les stands sont louée nus. Les exposants ont la possibilité de louer à l'organisation, des grilles métalliques (2mx2m) ou d'apporter leurs propres cloisons aux normes de sécurité.
Les stands seront attribués en priorité aux premiers inscrits.
Ils s'engagent à être présents pendant toute la durée de la manifestation.

Art. 7- Les emplacements non couverts situés sur la place de la Marine seront attribués au mètre linéaire.
A charge pour l'exposant de protéger son matériel contre les intempéries.

III - INSTALLATION DES STANDS

Art. 8- Les emplacements d'exposition seront distribués le dimanche dès 7h. Les stands devront être débarrassés de tous produits et matériels le dimanche avant 21h30.

Art. 9- Tout stand ou emplacement laissé vacant à 9h30 le jour de l'ouverture sera considéré libre, quels que soient les motifs de la défection, le participant défaillant ne pourra prétendre au remboursement ni à quelque indemnité que ce soit.

Art. 10- Les aménagements des stands devront impérativement être terminés le dimanche matin à 9h30 et feront l'objet d'un examen par le Comité. Tout produit ou article jugé indésirable par le Comité devra être retiré sur simple notification des organisateurs.
Le non-respect de cette clause entraînera l'exclusion.

Art. 11- Circulation et stationnement des véhicules à l'intérieur de la place du Palay est autorisée uniquement le temps de charger ou décharger les véhicules pendant les horaires suivants : le dimanche de 7h à 9h30 et de 18h à 21h30.
Le stationnement sera autorisé uniquement sur les emplacements désignés à cet effet. Le parking ne sera pas gardé et le Comité n'assumera aucune responsabilité en cas de vol ou de détérioration des véhicules ou de leur contenu.

Art. 12 - Tout stand doit être rendu propre en fin de manifestation.

Art. 13 – Chaque exposant a en charge la gestion de ses déchets.

IV - HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
Art. 14 - Dimanche de 10h à 18h.

V - OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

Art.15 – Les stands resteront en place et seront ouverts au public aux horaires d'ouverture au public.

Art.16 – Les exposants seront tenus de respecter le cadre naturel du lieu. Le Comité se réserve le droit de refuser des publicités nécessitant de l'électricité.

Art. 17 - Seules les lampes à économie d'énergie sont acceptées (fluocompacte ou lampe à led).

Art. 18 - Tout exposant désirant utiliser des éléments décoratifs dépassant la hauteur des grilles devra en faire la demande, accompagnée de plan, dessin ou photo, et obtenir l'agrément du Comité pour leur installation.
Les sonorisations individuelles ne devront pas gêner par leur puissance les stands voisins. En cas de non- respect de cette règle, le Comité se réserve le droit d'exiger de l'exposant la coupure immédiate de sa sonorisation.

Art. 19 - Il est formellement interdit de faire du feu sur les emplacements concédés sans autorisation du Comité qui se réserve le droit d'interdire et de faire enlever toutes marchandises inflammables, dangereuses, insalubres ou dégageant des odeurs désagréables.

Art. 20 - Les exposants sont tenus de respecter la délimitation de l'emplacement qui leur est attribué.

Art. 21 - Les animations fonctionnant hors des stands et emplacements sont sous la responsabilité du Comité seul habilité à les autoriser.

VI - AFFICHAGE DES PRIX

Art. 22 – Le montant des prestations payantes devra être modéré (soin esthétique, massage…) et devra être précisé sur le dossier d'inscription.

VII – ASSURANCES

Art. 23 - Le Comité d'Organisation souscrit une assurance à responsabilité civile qui le garantit, ainsi que l'ensemble des exposants. Les exposants devront s'assurer contre le vol et les détériorations.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable des préjudices causés par les produits vendus sur la manifestation.

VIII - CAS DE FORCE MAJEURE

Art. 24 - Dans le cas où, pour une raison de force majeure, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs.

IX - DISTRIBUTION DE TRACTS, ETC.

Art. 25 - Les professionnels et associations n'ayant pas qualité d'exposant ne pourront exercer aucune activité dans l'enceinte du Salon, sauf dérogation écrite.

X – EMBALLAGES / DIVERS

Art. 26 - Afin de ne pas participer au gaspillage des ressources et à l'aggravation de la pollution, il ne sera admis dans la manifestation que l'utilisation d'emballages compostables (papier, carton, amidon de maïs ...).

Art. 27 - Les exposants s'engagent à utiliser uniquement des produits réutilisables ou compostables pour la vente alimentaire à emporter ou à consommer sur place.
Les exposants proposant de la petite restauration s'engagent à utiliser uniquement de la vaisselle réutilisable.

Art. 28 - Le matériel de cuisine ne sera ni en aluminium, ni en plastique. Les revêtements antiadhésifs sont interdits ainsi que l'utilisation de fours à micro-ondes

Charte de l'association Horizon Vert

L'écologie est inscrite dans l'histoire de l'humanité.

"Science qui étudie les rapports entre les êtres vivants et le milieu où ils vivent" (HAECKEL 1866), et partant d'une approche expérimentale, elle aboutit à une *Expression Politique* (c'est à dire relative à l'organisation de la société) et *Philosophique*.

Cette expression est fondée sur des *valeurs de respect et de protection de l'environnement, de responsabilité et cogestion des ressources* naturelles et humaines *préservant l'avenir des générations futures*.

HORIZON VERT se situe dans la ligne de l'écologie humaine qui étudie, dans une perspective globale et interactive, des paramètres qui agissent et interagissent sur l'homme.

HORIZON VERT accepte la modernité avec discernement, souhaite promouvoir la justice sociale, la tolérance et le respect des droits de l'homme, refuse l'exclusion et préconise un contrôle des citoyens sur les évolutions techniques et scientifiques.

HORIZON VERT, par une vision globale des phénomènes observés, cherche à favoriser le partenariat entre hommes libres et solidaires, se reconnaît laïque, s'ouvre à l'universel et propose l'élaboration d'un choix de société dans un lieu de convivialité, de culture et de débats.

HORIZON VERT ne s'inscrit pas dans la démarche d'un écologisme partisan et juge inacceptables les comportements ou organisations sectaires pratiquant le prosélytisme, rejette toute forme de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme ainsi que les propositions commerciales quand elles sont source d'exclusion ou d'exploitation.

HORIZON VERT ne se reconnaît pas le droit de censurer quiconque par rapport à ses appartenances philosophiques, politiques ou religieuses, dans la mesure où l'éthique de cette charte est fondamentalement respectée.

horizon-vert

Bulletin d'adhésion à l'association **Horizon Vert** - **Année 2026**

☐ Adhésion individuelle 10€ ☐ Adhésion de soutien à partir de 20€ : …… €
☐ Adhésion famille 15€ ☐ Adhésion Personne Morale 20€, ou …. €

Mode de règlement : ☐ Espèce ☐ Chèque

Nom & Prénom……
Adresse……..……
Tel ……..…… Courriel……
Date de naissance …… Facebook ……

Enfants : Nom, prénom Date de naissance
…… ……
…… ……

Si vous souhaitez plus d'information vous pouvez contacter l'association :
05 53 40 10 10 - horizonvert@wanadoo.fr
320 avenue du Général de Gaulle - 47 300 Villeneuve sur Lot

Date et signature(s) :

Charte de l'exposant à l'Eco-Village d'Horizon Vert

L'écologie recouvre des domaines très variés basés sur le respect de l'environnement mais aussi entre les personnes. La manifestation « Horizon Vert » en présente les différents aspects.

Le choix des exposants de la manifestation « Horizon Vert » tient compte des valeurs de l'écologie :

- la protection de l'environnement,
- le développement soutenable,
- la qualité biologique des produits,
- l'éthique sociale et humaine dans la fabrication et la commercialisation des produits,
- la préférence aux exposants de proximité et aux circuits courts.

Nous vous demandons d'adopter un comportement « écolo » tout au long de la manifestation :

- le respect des autres exposants, des visiteurs, des bénévoles organisateurs du salon,
- la vente **exclusive** de produits issus de l'agriculture biologique pour les produits alimentaires, les huiles essentielles, les huiles végétales, le coton, les compléments alimentaires, les produits cosmétiques, les textiles,
- l'affichage sur le stand des certificats attestant de la conformité au mode de production biologique,
- la vente de produits certifiés pour les autres secteurs (textiles, habitat, commerce équitable,..)
- l'utilisation de la vaisselle réutilisable ou compostable, tous les contenants en plastique sont interdits,
- la gestion des déchets. En effet, le nettoyage est bénévole, il est donc demandé à chacun de laisser le stand aussi propre qu'il l'a trouvé. Vos déchets triés devront obligatoirement être déposés dans les conteneurs de tri sélectif mis à votre disposition à l'extérieur du bâtiment.

Ce coupon d'engagement est à retourner signer avec votre fiche d'inscription.

……✂……✂……

Coupon Réponse
Exposants Eco-Village 2026
Nom de la structure : ……
Nom du responsable : ……

Je m'engage à respecter la Charte de l'association Horizon Vert ainsi que la charte d'engagement de l'exposant de **l'Eco-Village** Horizon Vert,

Fait le : signature et cachet